



## **PIANO FRANCK - TARIFS -**

Tous les prix indiqués sont TTC ; Ayant le statut d'auto-entrepreneur (n°Siret 519 418 156 00039), les prestations ne sont pas redevables de la TVA (article 293 B du CGI) mais font l'objet d'une facture en bonne et due forme. Le règlement par chèques est accepté.  
Dispensé d'immatriculation en applic. du V de l'article 19 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au dév. du commerce et de l'artisanat

### **Accord simple (durée : env. 2h) : 90 €**

Ce prix s'entend toutes taxes comprises, pour un accord simple, à Paris et petite ceinture (cf infra pour les zones) Cet accord comprend l'accord soigneux du piano (partition par tierces progressives), et le réglage des pédales. Les petites réparations n'engendrant pas de temps significatif sont gratuites, d'éventuels problèmes mécaniques doivent être signalés lors de la prise de rendez-vous, et peuvent entraîner des frais supplémentaires.

### **Accord avec Mise au Diapason (durée : 2h30): 140 € TTC**

- Ce prix s'entend toutes taxes comprises, pour un accord avec Mise au Diapason à Paris et petite ceinture (cf infra pour les zones) Un supplément peut être demandé si la mise au diapason est possible, mais s'avère particulièrement délicate : le temps passé au delà de 2 heures 30 pour l'accord avec mise au diapason pourra alors être décompté au tarif horaire (60 €/heure). Par exemple, pour un piano bas de plus d'un demi-ton, nécessitant deux pinçages avant l'accord, accordé en trois heures, il y aura un supplément de 30 €.

-Pour tout nouvel accord dans l'année : réduction de 10 € - soit 80 € au tarif en vigueur pour un accord simple. Ce tarif est valable à partir de la date du premier accord, jusqu'au 13ème mois après cette date anniversaire. Tarif réservé aux particuliers. Frais de déplacement éventuels en sus.

### **Accord annuel régulier : 80 €**

- Ce tarif est appliqué dans le cadre de l'entretien annuel régulier par mes soins, et reste valable jusqu'à 13 mois après chaque accord. Ce tarif est réservé aux particuliers. Frais de déplacement éventuels en sus. Dans le cadre de l'accord régulier, je vous propose un rappel par courrier, mail ou SMS au bout de 12 mois.

### **Déplacement :**

-Le déplacement est gratuit pour Paris et petite ceinture (cf infra pour les zones). Au delà, une indemnité de déplacement est demandée

### **Petites réparations : tarif horaire 60 €**

Minimum forfaitaire pour petite réparation : 10 €

- Remplacement d'une corde : - Remplacement d'une corde acier : 30 €



- Remplacement d'une corde filée (grave) : 50 € (simple filage) ; 60 € (double filage)

Les cordes remplacées sont accordées puis rendues muettes par un feutre, il faut ensuite les accorder : soit au prochain accord, soit environ un mois après le remplacement de la corde, un rendez-vous pour accord de la corde sera alors facturé au prix d'un déplacement seul ("sans accord"), soit sur Paris : 50 €. Ce déplacement est exigé également en cas de rendez-vous pour le remplacement d'une corde seule. Dans le cas du remplacement de plusieurs cordes, les tarifs sont dégressifs : un devis vous sera proposé

**Réglage et Harmonisation** : Selon tarif horaire; sur devis.

**Restauration** : Sur devis.

Expertise: 80

**"Déplacement seul" ou déplacement sans accord : 50€** (plus éventuels frais de déplacement selon zone)

En cas de rendez-vous pris et non honoré par le client (client absent sans annulation) ou en cas de piano inaccordable (cadre bois, trop mauvais état des cordes, etc), une indemnité de déplacement seul est exigible : 50 € (frais de déplacement éventuels en sus)

**Déplacement pour expertise ou devis : 80 €** plus supplément éventuel pour déplacement suivant zone. Remise d'un document écrit dans le cadre de cette intervention.

**Suppléments** : des suppléments sont facturés dans les cas suivants :

-**Intervention en urgence** : en cas d'appel le jour même, une majoration du tarif de 50% pourra être demandée.

-**Majoration de 40 €** : Le dimanche

-**Majoration au gré à gré** en cas d'accord en dehors des créneaux proposés (soir, week-end, etc)

- **Intervention en milieu bruyant** : en cas de conditions sonores rendant le travail d'accord difficile, un supplément de 40 € peut être exigé. Ces différentes majorations sont cumulables.

**Tarifs au 01/01/2016 pouvant être modifiés à tout moment**